



*Nous, Maire de la Ville de Dijon*

Pôle Cohésion Sociale  
Service de l'Etat Civil  
Section Décès-Inhumations

**V U**

- 1) Les articles L.2122.22 et L. 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- 2) La délibération du Conseil Municipal en date du 23 mars 2023, donnant délégation au Maire et aux Adjointes dans le cadre des règles d'application fixées par les articles du Code Général des Collectivités Territoriales visés ci-dessus,
- 3) La demande d'achat d'un monument faite par Madame Angélique KAZMIERCZAK, domiciliée à Dijon (Côte d'Or) 32 avenue Raymond Poincaré.

**ARRÊTÉS :**

**ARTICLE 1 -** La Ville ayant procédé à la reprise de concessions au cimetière des Péjoces, décide la vente d'un monument en granit noir pour un montant de **228 euros** à Madame Angélique KAZMIERCZAK.

**ARTICLE 2 -** Notification du présent arrêté sera adressée à Madame Angélique KAZMIERCZAK domiciliée à Dijon (Côte-d'Or) 32 avenue Raymond Poincaré.

**ARTICLE 3 -** L'enlèvement du monument sera à effectuer avant le 17 décembre 2024.

**ARTICLE 4 -** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Directeur Général des Services de la Mairie de Dijon,
- M. le Trésorier Municipal de la Ville de Dijon,

chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Dijon, en l'Hôtel de Ville,  
Le 17 octobre 2024

La Première Adjointe,

Nathalie KOENDERS

0 exemplaire intéressé  
0 exemplaire service des finances  
0 exemplaire cimetière  
0 exemplaire préfecture  
0 exemplaire registre